



PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Direction régionale des entreprises, de
la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi**

Affaire suivie par : Christophe GAUTIER
christophe.gautier@direccte.gouv.fr

**Direction Régionale et Départementale
de la Jeunesse, des Sports et
de la Cohésion sociale**

Affaire suivie par : Julien CASANOVA
julien.casanova@drjscs.gouv.fr

Lyon, le lundi 5 mars 2018

Madame, Monsieur,

Depuis 2013, la DIRECCTE et la DRDJSCS publient chaque année un appel à projet commun portant sur la mise en œuvre du parrainage.

Avec plus de deux mille filleul(e)s parrainés en moyenne chaque année, et un taux de sortie positive de plus de soixante pour cent, la région Auvergne – Rhône-Alpes est positionnée de manière dynamique sur cette mesure, reconnue pour son efficacité :

- Par les demandeurs d'emploi, notamment les jeunes, qui trouvent auprès de professionnels des conseils pratiques sur les codes de l'entreprise et l'accès à un réseau ;
- Par les entreprises qui trouvent dans le parrainage un projet mobilisateur et une manière efficace de déployer leur responsabilité sociétale ;
- Par les opérateurs de l'emploi qui peuvent proposer à leurs publics une offre très complémentaire à leur accompagnement, et tisser des liens précieux avec le monde de l'entreprise.

Le parrainage permet aussi de lutter contre toutes les formes de discriminations (sexe, handicap, résidence en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR)...).

Par souci de complémentarité et de cohérence, les services de l'Etat qui pilotent et financent le parrainage proposent aux candidats à l'appel à projet une démarche harmonisée de dépôt de leur dossier et d'instruction, avec la volonté de simplifier les démarches administratives.

Vous trouverez en pièce jointe la note qui précise les modalités de financements de la DIRECCTE et de la DRDJSCS ainsi que le dossier unique de demande de subvention.


.../...

Dans le cadre de la campagne 2018, les services instructeurs seront particulièrement attentifs à la présence dans les projets des porteurs d'un ou plusieurs types d'action suivants :

- Action de communication destinée à valoriser le parrainage auprès des entreprises et des publics cibles ;
- Action de formation des parrains ou d'échange de pratiques entre eux ;
- Action visant à renouveler la mise en œuvre du parrainage selon des modalités innovantes.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Régional des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi,


Jean-François BENEVISE

La Directrice Régionale et Départementale
de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale,


Isabelle DELAUNAY